Didactique du droit A
(MSDRO 31, automne 2026)

Les droits fondamentaux

Evaluer la pertinence des activités en droit

Un premier outil indispensable pour l'enseignant :

la formulation spécifique et opérationnelle des objectifs et des consignes

La formulation des objectifs pédagogiques

- **L'objectif général** =

  énoncé, formulé du point de vue de l'enseignant, qui décrit de manière relativement large ce que les élèves devraient posséder au terme d'un enseignement

- **Les objectifs spécifiques et opérationnels**

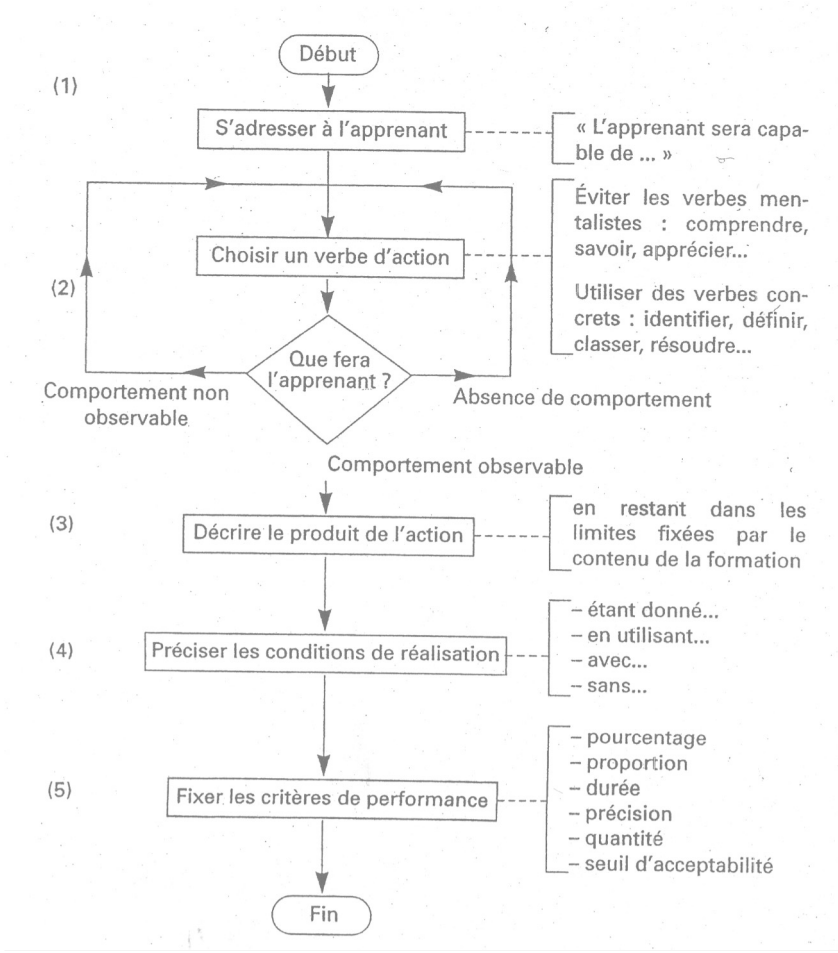

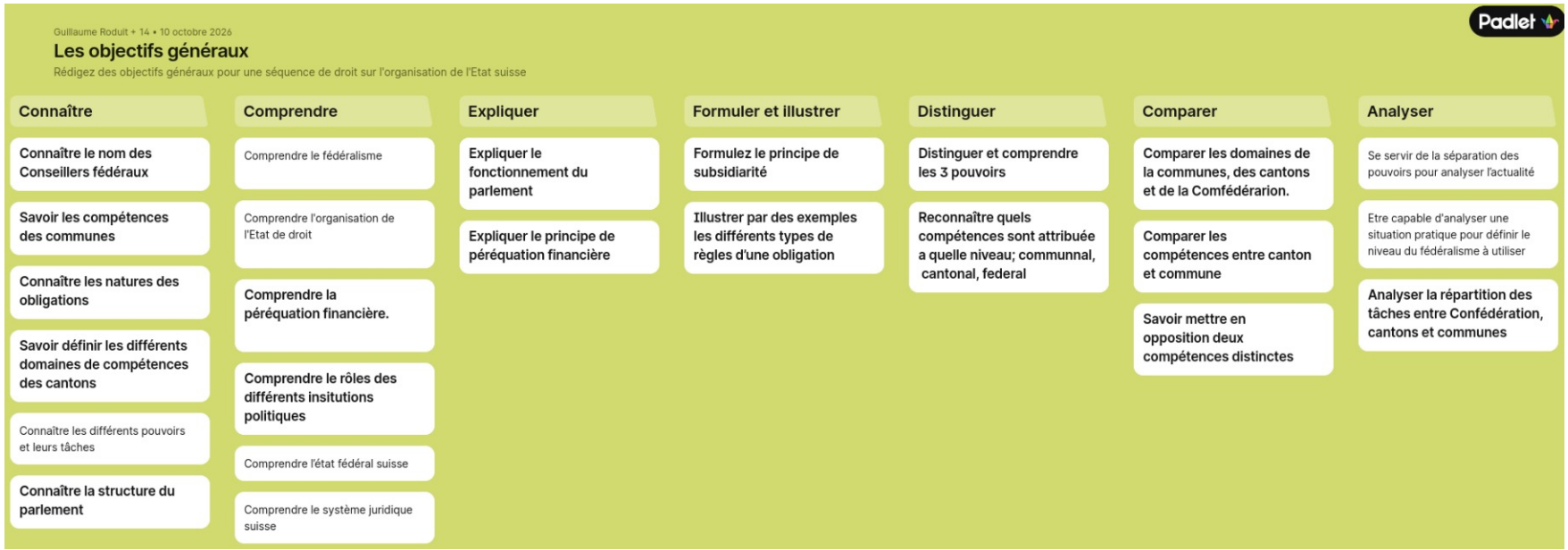
Padlet
Guillaume Roduit + 14 • 10 octobre 2026
Les objectifs généraux
Rédigez des objectifs généraux pour une séquence de droit sur l'organisation de l'Etat suisse
Connaître
Connaître le nom des Conseillers fédéraux
Savoir les compétences des communes
Connaître les natures des obligations
Savoir définir les différents domaines de compétences des cantons
Connaître les différents pouvoirs et leurs tâches
Connaître la structure du parlement
Comprendre
Comprendre le fédéralisme
Comprendre l'organisation de l'Etat de droit
Comprendre la péréquation financière.
Comprendre le rôles des différents insitutions politiques
Comprendre l'état fédéral suisse
Comprendre le système juridique suisse
Expliquer
Expliquer le fonctionnement du parlement
Expliquer le principe de péréquation financière
Formuler et illustrer
Formulez le principe de subsidiarité
Illustrer par des exemples les différents types de règles d'une obligation
Distinguer
Distinguer et comprendre les 3 pouvoirs
Reconnaître quels compétences sont attribuée a quelle niveau; communnal, cantonal, federal
Comparer
Comparer les domaines de la communes, des cantons et de la Comfédérarion.
Comparer les compétences entre canton et commune
Savoir mettre en opposition deux compétences distinctes
Analyser
Se servir de la séparation des pouvoirs pour analyser l'actualité
Etre capable d'analyser une situation pratique pour définir le niveau du fédéralisme à utiliser
Analyser la répartition des tâches entre Confédération, cantons et communes

Activité 2

Objectif général :

Comprendre les bases du droit suisse.

Objectifs spécifiques et opérationnels :

L'élève est capable de mettre des croix dans un tableau (au bon endroit).

Activité 3

Objectif général : Savoir (tait) expliquer et représenté les acteurs et rôles des 3 pouvoirs au niveau fed et cantonal

Objectifs spécifiques et opérationnels :

- Savoir représenté par un schema la séparation des 3 pouvoir au niveau fédéral et cantonal

- savoir éxpliquer les composantes, rôle et qui constitue les différentes chambres/groupes qui représente les 3 niveau de pouvoir au niveau fédéral et cantonal

Activité 1

Objectif général :

ANALYSER LE PRINCIPE DE SÉPARATION DES POUVOIRS

Objectifs spécifiques et opérationnels :

DÉFENDRE LE PRINCIPE DE SÉPARATION DES POUVOIRS EN INCARNANT LE RÔLE DE FONDATEURS PAR UNE ARGUMENTATION

Activité 4

Recherche

Objectif général :

~~Comprendre~~ les changements et les avantages de la nouvelle Constitution 1848

Objectifs spécifiques et opérationnels :

Élaborer un tout-ménage présentant :

- les changements fondamentaux
  - -> niveau politique
  - -> économique
  - -> social
- les avantages de ces changements

Question 1 :

Comment fonctionne le système de péréquation financière en Suisse ?

Décri comment la Suisse applique le système de péréquation financière

Quels sont les niveaux d'organisation de la confédération et leurs responsabilités respectives ?

Décrivez par un schéma les différents niveaux d'organisation de la confédération et Définissez la règle de répartition des responsabilités de chacun des niveaux.

Question 2 :

Qu'est-ce que la péréquation financière, comment cela fonctionne t-il ?

Expliquez la péréquation financière et citez les acteurs concernés

Consignes du premier travail à distance, partie 1

- Rédiger 2 objectifs généraux
- Rédiger 2 objectifs spécifiques et opérationnels
- Rédiger 2 consignes

Contexte général de la séquence

Le contrat de vente est le thème juridique choisi de ma séquence de droit au secondaire II. Cette séquence s'adresse à des élèves de 2ème année de Gymnase du Canton de Vaud, dans le cadre de l'option spécifique Economie et Droit.
En 1ère année, les élèves ont suivi environ 14 périodes de Droit sur les articles 1 à 40 du CO.

D'après la planification de mon praticien-formateur, le domaine du Droit est traité après la Comptabilité Analytique d'Exploitation (CAE). On devrait le traiter fin novembre. Avant d'entamer le contrat de vente, une partie généralités des contrats est effectuée (articles 41 à 183 CO).

Objectif général 1 : Comprendre les principes fondamentaux du contrat de vente.

Objectif spécifique et opérationnel 1 : L'élève doit être capable de repérer correctement les éléments essentiels d'un contrat de vente.

Consigne d'activité 1 : A l'aide du texte à disposition, repérer correctement si les éléments essentiels d'un contrat de vente sont réunis.

Modèles d'enseignement-apprentissage :.....

Objectif général 2 : Analyser des situations problématiques liées à l'exécution d'un contrat de vente afin de déterminer les droits et obligations des parties.

Objectif spécifique et opérationnel 2 : L'élève doit être capable d'examiner un cas pratique portant sur un défaut de la chose vendu et de proposer une solution juridiquement argumentée.

Consigne d'activité 2 : Examiner les 10 cas pratiques portant sur un défaut de la chose vendu et proposer une solution juridiquement argumentée pour chacun.

Modèles d'enseignement-apprentissage :.....

Quelques remarques sur vos propositions

- Des objectifs généraux variés ?
  - **0x connaître**, 2x reconnaître, 2x identifier, 1x maitriser, 1x qualifier, 1x dégager
  - **10x comprendre,** 1x expliquer, 1x illustrer,
  - **5x appliquer,** 1x développer
  - **2x analyser**, 2x comparer
- Des objectifs spécifiques et opérationnels :
  - prendre le point de vue de l'élève (l'élève est capable de …)
  - rester cohérent avec l'objectif général
- Des consignes réellement variées, mais vraiment précises ?
  - Reprendre la formulation spécifique et opérationnelle
  - détailler en sous-questions, proposer des étapes, découper les tâches
  - se focaliser sur des activités proprement juridiques

Consignes du premier travail à distance, partie 2

- Commenter la formulation des objectifs généraux et leur pertinence pour la séquence
- Commenter la formulation des objectifs spécifiques et opérationnels et leur cohérence avec les objectifs généraux
- Commenter la formulation des consignes et la cohérence de l'alignement curriculaire
- Déterminer les modèles d'enseignement et commenter leur pertinence

La grille d'évaluation pour la certification du module MSDRO 31

Critères	Indicateurs	Pondération des critères
Critère 1 : pertinence Les productions des étudiant·e·s sont en adéquation avec ce qui est demandé (la réalisation des **activités à distance** ; l'analyse d'un dispositif travaillant une compétence juridique pour **l'examen**)	*Pour les activités des enseignements à distance* Les délais ont été respectés. Les documents demandés ont été réalisés et déposés sur www.gaius.ch. Les interventions demandées sur www.gaius.ch ont été faites.	**5 %**
	Pour l'examen Des modèles d'enseignement et des dispositifs didactiques spécifiques sont identifiés et critiqués. Au moins trois activités d'enseignement sont critiquées du point de vue didactique. Une compétence juridique est critiquée ou proposée. Des éléments d'explication pertinents et originaux sont proposées.	**15 %**
Critère 2 : cohérence La production des étudiant·e·s **lors de l'examen** es théoriques vus durant le cours de didactique	Les commentaires sur les objectifs et les consignes correspondent aux critiques vues au cours et montrent la maîtrise de leur formulation ainsi que la compréhension de l'alignement curriculaire dans l'enseignement du droit. Les commentaires sur les niveaux taxonomiques des activités correspondent aux critiques vues au cours ; ils montrent que l'on sait identifier ces derniers et proposer des activités en droit qui varient les niveaux taxonomiques. Les commentaires sur les dispositifs didactiques et les modèles d'enseignement correspondent aux critiques vues au cours et montrent que l'on sait varier son enseignement du droit. Les commentaires sur les compétences juridiques correspondent aux critiques vues au cours et montrent que les enjeux de l'enseignement par compétences sont connus. Aucun élément superflu à l'analyse (digression, redite, ...) n'est présent.	**40 %**
Critère 3 : sélection et exactitude des informations La production des étudiant·e·s **lors de l'examen** comporte des informations correctes et essentielles du point de vue juridique et didactique	Les réponses apportées ne comportent pas d'erreurs juridiques ou didactiques. Les erreurs didactiques et pédagogiques de la planification ont été repérées, notamment concernant la conceptualisation et la problématisation de l'enseignement, l'organisation et la gestion des activités individuelles et collectives en classe. Les erreurs juridiques ont été repérées et les informations juridiques essentielles de la matière traitée ont été identifiées, notamment concernant la matrice disciplinaire et la transposition didactique en droit. La terminologie juridique et didactique est utilisée correctement.	**40 %**

Les commentaires sur les objectifs et les consignes correspondent aux critiques vues au cours et montrent la maîtrise de leur formulation ainsi que la compréhension de l'alignement curriculaire dans l'enseignement du droit.

Les commentaires sur les dispositifs didactiques et les modèles d'enseignement correspondent aux critiques vues au cours et montrent que l'on sait varier son enseignement du droit.

Formulaire d'évaluation

Aspect 1

Vos commentaires concernant la formulation des objectifs généraux et leur pertinence pour la séquence d'enseignement choisie :

Commentaire pour Aspect 1

Objectif général 1 : formulation correcte, un autre verbe aurait pu être trouvé comme par exemple “utiliser” les principes … Objectif pertinent.

Objectif général 2 : Objectif correctement formulé et pertinent.

Aspect 2

Vos commentaires concernant la formulation des objectifs spécifiques et opérationnels et leur cohérence avec les objectifs généraux :

Commentaire pour Aspect 2

Objectif spécifique et opérationnel 1 : ok pour la formulation avec la nuance que le verbe “repérer” risque de porter à confusion pour les élèves, cf. commentaire de la consigne.

Objectif spécifique et opérationnel 2 : Objectif correctement formulé, nuance cf. consigne.

Aspect 3

Vos commentaires concernant la formulation des consignes et leur cohérence avec l'alignement curriculaire :

Commentaire pour Aspect 3

Consigne d'activité 1 : En utilisant le verbe “repérer correctement” je ne suis pas certaine que la tâche sera évidente pour les élèves. Que vont-ils devoir faire concrètement ? Lire et repérer dans leur tête les éléments essentiels du contrat ? Mettre des 'V' à côté des éléments essentiels? Les souligner d'une certaine couleur ? Citer les éléments essentiels retrouvés et ceux qui seraient manquants ?
Cette consigne, que je considère comme trop floue, risque d'entraver un alignement curriculaire adéquat.

Consigne d'activité 2 : consigne bien formulée, je me demande s'il ne faudrait pas préciser ce qu'on attend par solution juridiquement argumentée (cela aura problament été vu durant le cours). En outre, cette consigne et objectif spécifique ne font pas clairement mention des droits et obligations des parties tel que formulé dans l'objectif général. Un lien direct serait probablement recommandé pour atteindre l'objectif général et satisfaire à l'alignement curriculaire.

Aspect 4

Vos commentaires concernant la pertinence des activités proposées et les modèles d'enseignement-apprentissage :

Commentaire pour Aspect 4

Objectifs 1 : Le modèle d'enseignement-apprentissage identifié au moyen de cette activité est celui de la transmission. Cette activité permet une restitution classique des connaissances sur les éléments essentiels d'un contrat de vente ce qui répond à l'objectif général.

Objectifs 2 : Le modèle d'enseignement-apprentissage identifié au moyen de cette activité est celui du guidage. Cette activité permet une efficacité réelle pour la maîtrise de savoir-faire et les apprentissages techniques avec la lacune identifiée ci-dessus que les droits et obligations des parties ne sont pas explicitement mentionnés dans la consigne et l'objectif spécifique. Ce point de l'objectif général pourrait ne pas être appréhendé par les élèves.

Quelques remarques sur vos commentaires

- Être bienveillant, mais aussi critique et constructif
- Développer (plus que trois mots) et **justifier** ses commentaires
- Utiliser la théorie vue en cours pour critiquer et prendre les éléments les uns après les autres
  - regarder les verbes choisis pour les objectifs (mentalistes ou d'action)
  - vérifier la présence des conditions de réalisation et de réussite des objectifs spécifiques et opérationnels
  - contrôler le caractère univoque des consignes
  - relier les modèles d'enseignement-apprentissage à leurs usages pertinents

Un deuxième outil indispensable pour l'enseignant :

la taxonomie

La taxonomie des objectifs cognitifs

Un outil pour classer les activités cognitives des élèves selon la complexité des opérations intellectuelles effectuées

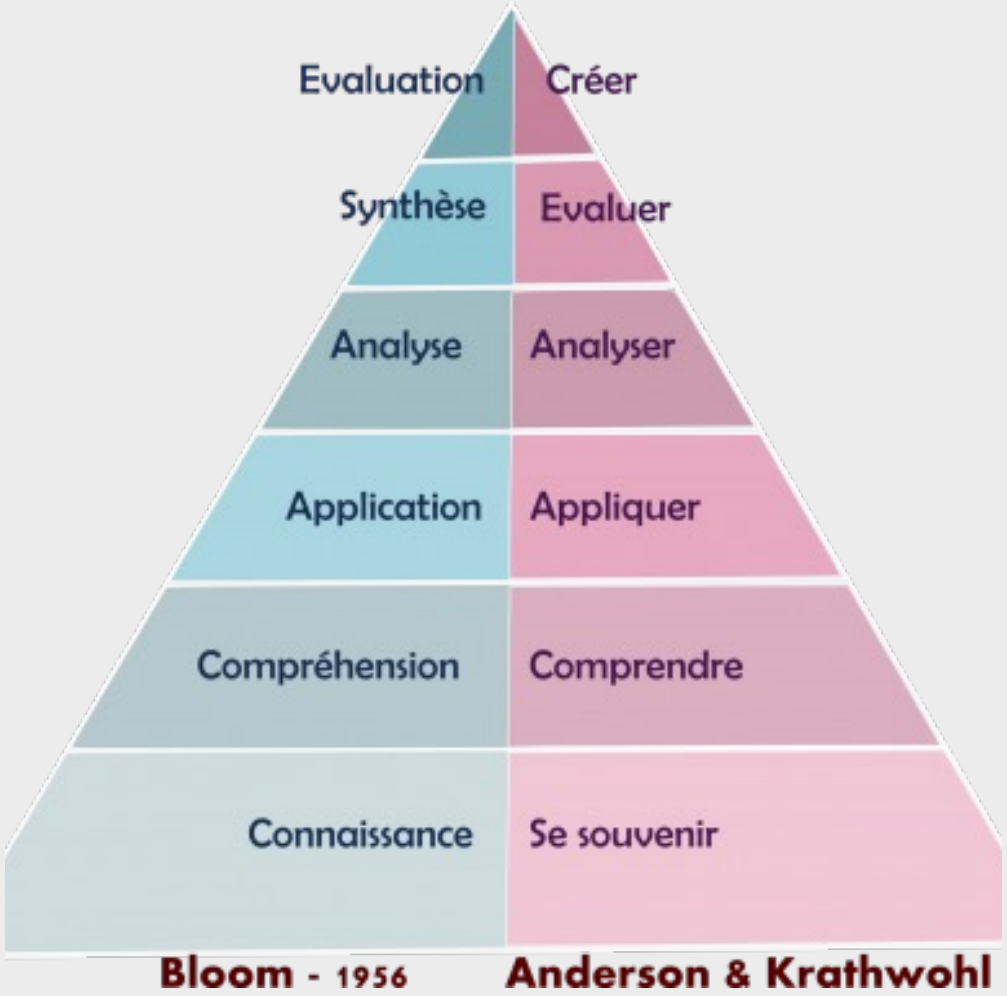

Taxonomie d'Anderson & Krathwohl

1. Restituer Extraire des connaissances significatives de sa mémoire	**1.1 Reconnaître, identifier.** Déterminer dans les connaissances de la mémoire à long terme, celles qui sont significatives en fonction de ce qui est proposé (reconnaître les dates des événements important de l'histoire suisse) **1.2 Se rappeler, extraire.** Se rappeler des connaissances pertinentes stockées dans la mémoire à long terme (se souvenir des dates importantes de l'histoire suisse)
2. Comprendre Construire des liens entre toutes les informations reçues (orales, écrites et graphiques)	**2.1 Interpréter, traduire, paraphraser, représenter, clarifier.** Passer d'une forme de représentation à une autre (du numérique au texte, du texte au schéma) **2.2 Exemplifier, illustrer.** Trouver un exemple spécifique ou une illustration d'un concept ou d'un principe (donner des exemples d'œuvres classiques en musique, de romans romantiques,…) **2.3 Classer, catégoriser, inclure.** Déterminer si quelque chose appartient à une catégorie (déterminer si le canard est un oiseau) **2.4 Résumer, abstraire, généraliser.** Abstraire les idées générales ou les points principaux (d'un texte, d'une conférence,…) **2.5 Inférer, déduire, extrapoler, prédire, conclure.** Tirer les conclusions logiques d'une information (inférer une règle de grammaire à partir d'exemples divers) **2.6 Comparer, contraster, apparier, assortir.** Identifier les correspondances, les points communs entre deux idées, deux objets,… (comparer des événements historiques et des situations contemporaines, une œuvre musicale classique et un morceau de rock, deux façons de résoudre un problème,…) **2.7 Expliquer, construire un modèle.** Construire un modèle cause-effet d'un système (expliquer les causes de mai 68 en France, les causes de la pluie,…)
3. Appliquer Exécuter et/ou utiliser des procédures pour résoudre des situations données	**3.1 Exécuter, réaliser.** Appliquer une procéd… entier par un autre nombre entier, résoudre une é… **3.2 Mettr…** Applique… tion d'une équation du deuxième degré à c… roprié)
4. Analyser Déconstruire un objet en ses parties constitutives et déterminer comment celles-ci sont reliées entre elles	**4.1 Différen… …, choisir.** Distinguer les… …on pertinents, les éléments essentiels des éléments seco… …donnée (distinguer les nombres pertinents dans l'énoncé d'un problème mathé… **4.2 Organiser, … la cohérence, intégrer, mettre en évidence, structurer.** Déterminer comment les éléments s'intègrent dans une structure (organiser les preuves énoncées dans une description historique en arguments pour ou contre une explication historique d'une situation particulière) **4.3 Attribuer, déconstruire, déterminer.** Déterminer les points de vue, les biais, les valeurs, les implicites d'une situation, d'un matériel présenté (déterminer le point de vue d'un auteur dans une perspective politique)
5. Evaluer Réaliser des jugements basés sur des critères et des standards	**5.1 Contrôler, coordonner, détecter, vérifier, tester, éprouver.** Déterminer les contradictions ou les erreurs d'une procédure, d'un résultat; la cohérence entre cette procédure et le résultat; déterminer l'efficacité d'une procédure là où elle a été mise en œuvre (déterminer si les conclusions scientifiques sont bien la conséquence de l'analyse des données) **5.2 Critiquer, juger.** Déterminer les incohérences entre un résultat et les critères externes, les standards, déterminer si le résultat est cohérent; détecter l'adéquation entre une procédure et un problème donné (évaluer laquelle de 2 méthodes est le meilleur moyen pour résoudre un problème)
6. Créer Réunir des éléments pour en former un objet cohérent ; réorganiser ces éléments en une nouvelle structure	**6.1 Générer, faire des hypothèses.** Proposer des hypothèses alternatives basées sur des critères (faire des hypothèses pour expliquer, justifier un phénomène observé) **6.2 Prévoir, planifier.** Concevoir une procédure pour accomplir une tâche (planifier une recherche sur un fait historique) **6.3 Produire, construire.** Inventer un produit (construire … dans un but donné)

MS ENS 31

1) La question posée à l'élève est-elle seulement un rappel direct de connaissances visant à la restitution à l'identique de ce qui a été mémorisé ?

Non — Oui → la tâche appartient à **connaître**

2) La question posée à l'élève exige-t-elle seulement qu'il traduise avec ses propres mots les informations qu'il perçoit, sans apport de connaissances personnelles spécifiques ?

Non — Oui → la tâche appartient à **comprendre**

3) La question posée à l'élève exige-t-elle seulement qu'il se serve de lois, de règles, de principes… pour trouver la solution ?

Non — Oui → la tâche appartient à **appliquer**

4) La question posée à l'élève exige-t-elle seulement qu'il recherche des informations ou des relations entre des informations à partir de critères qui lui sont fournis ? Et cette question ne conduit-elle qu'à une seule solution ?

Non — Oui → la tâche appartient à **analyser**

5) La question posée à l'élève exige-t-elle seulement que l'élève produise des réflexions personnelles grâce à son raisonnement sur des informations et/ou des connaissances ? Et cette question permet-elle plus d'une solution ?

Non — Oui → la tâche appartient à **synthétiser**

Félicitations ! vous avez découvert une autre classe dans la taxonomie ! Merci d'en faire part au groupe de recherche.

Quelques remarques sur l'utilisation de la taxonomie

- Une focalisation sur la dimension cognitive, mais cela n'empêche pas de tenir compte des autres dimensions !
- 6 niveaux taxonomiques emboîtés les uns dans les autres : pas de synthèse sans connaissance !
- Différentes questions d'un même exercice peuvent être de niveaux taxonomiques différents !
- Méfions-nous des exercices *type*, le niveau taxonomique dépend de ce qui est fait concrètement avant et pendant !

Quelques remarques sur l'utilisation de la taxonomie

- Difficulté de la tâche ≠ complexité de l'opération intellectuelle !
- Pourquoi utiliser la taxonomie ?
  - pour travailler plus que de simples connaissances déclaratives,
  - pour progresser logiquement dans les apprentissages,
  - pour s'assurer d'une bonne intégration de la matière,
  - pour varier réellement son enseignement !

Quelques remarques sur l'utilisation de la taxonomie

Oregon State University
Ecampus

Bloom's Taxonomy Revisited

Use this table as a reference for evaluating and making changes to aligned course activities and assessments (or, where possible, learning outcomes) that account for generative Artificial Intelligence (AI) tool capabilities and distinctive human skills.

All course activities and assessments will benefit from **review** given the capabilities of AI tools; those at the **Remember** and **Analyze** levels may be more likely to need **amendment**.

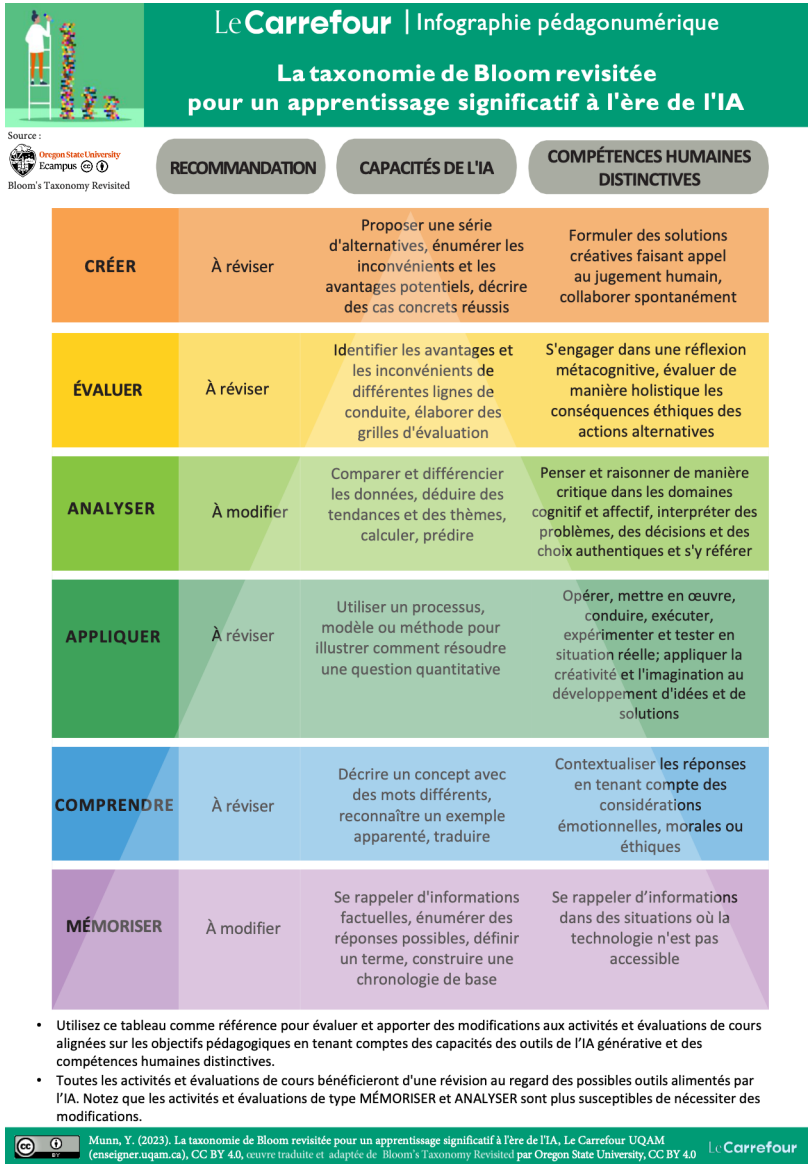

Le tableau original en anglais, avec quelques explications pour chaque niveau taxonomique : https://ecampus.oregonstate.edu/faculty/artificial-intelligence-tools/meaningful-learning/

Retour sur les propositions d'activités…

- Déterminez les niveaux taxonomiques des activités préférées et détestées du dossier distribué.
- Quels constats généraux pouvez-vous faire en mettant en parallèle votre classement et ces niveaux taxonomiques ?
- Quels enseignements tirez-vous de ces constats pour votre propre enseignement ?

Un classement vraiment subjectif ?

Les 3 meilleurs :



Les 3 moins bons :

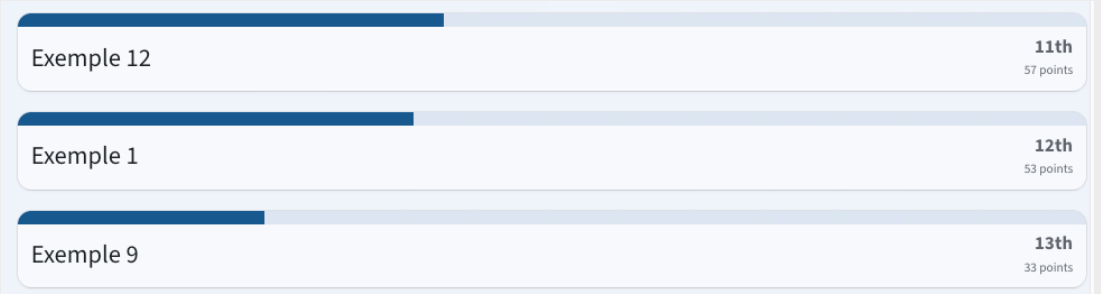

Modifier une consigne et l’organisation de l’enseignement pour faire varier les niveaux taxonomiques

Consigne

En duo, vous choisissez l'une des consignes d'un exercice sur les droits fondamentaux vu précédemment et vous en déterminez le niveau taxonomique.

A partir de cette consigne, sur le document distribué, vous la modifiez de manière à avoir deux nouvelles consignes de niveaux taxonomiques différents.

Vous expliquez brièvement ce qui change dans l'organisation du cours pour que les niveaux taxonomiques soient différents !

Encore quelques exemples d’activités de différents niveaux taxonomiques

1 Connaissance

- Les élèves reçoivent la Constitution et ils dressent la liste des droits fondamentaux qui y figurent et les mémorisent.
- Les élèves complètent un texte à trous où les noms de divers droits fondamentaux ont été cachés.
- Les élèves reconnaissent dans la CEDH les droits fondamentaux déjà protégés par notre Constitution.

2 Compréhension

- Les élèves expliquent, dans leurs propres termes, la signification et l'importance d'un droit fondamental donné.
- Les élèves dessinent ou miment une situation de la vie qui illustre un droit fondamental.
- Les élèves schématisent les étapes du raisonnement d'un ATF qui analyse la restriction d'un droit fondamental

3 Application

- Les élèves classent les différents droits fondamentaux de notre Constitution dans 4 catégories données et définies.
- Les élèves reçoivent des articles de presse qui évoquent la violation d'un droit fondamental et doivent identifier le droit en question.
- Les élèves doivent rechercher dans la presse des articles qui évoquent la violation d'un droit fondamental.

4 Analyse

- Les élèves doivent déterminer si la protection d'un droit fondamental par notre Constitution est aussi étendue que la protection garantie par la CEDH.
- Les élèves reçoivent deux ATF concernant la restriction d'un même droit fondamental; comme la restriction est admise dans l'un et rejetée dans l'autre, les élèves doivent justifier les jugements du TF.
- Les élèves reçoivent un cas où un droit fondamental est restreint par une mesure étatique et ils doivent expliquer si cette restriction est constitutionnelle ou pas.

5 Synthèse - créativité

- Faire imaginer aux élèves les principaux droits fondamentaux d'un nouvel Etat.
- Sur la base d'un état de fait constatant un conflit entre des droits fondamentaux, organiser un jeu de rôle ou un débat, simuler un procès où chaque partie doit argumenter en faveur du droit qui protège ses intérêts.
- A partir d'un article de journal sur l'interdiction de dispense pour le cours de gymnastique pour des élèves musulmans, évaluer la pertinence de la décision du TF et la possibilité de faire recours.

Enseigner les droits fondamentaux pour parler des valeurs

Exemple 5 du dossier distribué :

- *Imagine que tu fais partie d'un des équipages qui a fait naufrage sur une île déserte. Vous décidez de coloniser ce territoire où il n'y a ni loi ni réglementation. Vous ignorez encore quelle position sociale vous occuperez sur cette nouvelle terre.*
- *Écris 4 droits qui, selon toi, doivent être garantis pour tout le monde sur cette île.*
- *Par groupe de 5, échangez les droits que vous avez relevés et choisissez les 10 droits qui vous semblent les plus importants pour assurer la dignité de chacun et une bonne qualité de vie sur l'île.*
- *Chaque groupe présente les droits qu'il a mis en évidence au reste de la classe.*
- *Individuellement, prends connaissance des droits fondamentaux dans la Constitution et relève les droits qui se recoupent ou se contredisent avec les droits énumérés par l'ensemble de classe. Dans quelle mesure les droits que vous avez formulés se rapprochent-t-ils de la réalité ?*

Consigne

- Comment améliorer cette consigne pour travailler concrètement sur les **valeurs** défendues par notre Constitution et les mettre en évidence pour nos élèves ?
- Comment organiseriez-vous votre séquence d'enseignement ?

- Par petits groupes, proposez brièvement les différentes étapes d'un scénario didactique sur le document remis.

Inscrivez sur un transparent les règles fondamentales (les 5 à 10 principales, celles sur lesquelles tout l'ordre juridique ultérieur sera fondé) en tenant compte du profil particulier de votre groupe de personnes :

a. Vous êtes un groupe de multimilliardaires qui veulent quitter l'insécurité des villes modernes et mettre leur fortune à l'abri de l'appétit dévorant des institutions fiscales. Vous voulez bien évidemment faire prospérer votre argent, sans que personne ne vienne vous demander des comptes. Votre Etat devra toutefois vous apporter tout le confort et le luxe dignes de votre rang.

b. Vous êtes un groupe de personnes de la classe moyenne supérieure, cultivées et universitaires. Vous méprisez le système actuel qui pousse à une standardisation et une uniformisation de la vie dans tous les domaines. Vous voulez vivre dans un Etat favorisant la culture et la liberté créatrice de chacun, plus que dans une société qui ne viserait que la prospérité économique.

c. Vous êtes un groupe de personnes de la classe moyenne, tolérantes et religieuses. Vous appartenez à plusieurs religions différentes, mais principalement chrétiennes. Vous êtes contre les extrémismes religieux de tous bords et désirez vivre dans un Etat laïc, mais respectueux des valeurs religieuses essentielles reconnues par les principales religions mondiales.

d. Vous êtes un groupe de personnes provenant de l'élite militaire et diplomatique de pays occidentaux. Vous avez vécu plusieurs guerres et vous êtes très réalistes (voire pessimistes) sur les aptitudes des hommes à vivre en paix. Vous voulez toutefois vivre en paix dans votre nouvel Etat et, surtout, obtenir une indépendance complète vis-à-vis d'autres puissances mondiales.

e. Vous êtes un groupe d'ouvriers et de paysans révoltés contre le patronat et les grandes industries qui vous exploitent. Vous êtes dégoûtés du système capitaliste actuel qui génère autant de misère et qui privilégie une minorité de super-riches. Vous décidez de créer un Etat beaucoup plus social où chacun pourra accéder à un bien-être minimal et où le travail sera rémunéré équitablement.

Une fois les règles définies, pensez à l'Etat que vous venez de créer, donnez lui un nom et trouvez **3 adjectifs** qui le décrivent.

L'Etat ……

Règles fondamentales du nouvel Etat : (liberté / protection / garantie de…)

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

3 adjectifs qui décrivent cet Etat :

La Suisse a découvert votre nouvel Etat et propose de l'intégrer comme 27ème canton. Vous êtes d'accord car cela vous apporte un certain nombre d'avantages (vous avez réalisé le problème de vivre en autarcie), mais cela implique des révisions de votre Constitution afin de la rendre compatible avec la Constitution fédérale suisse.

En lisant les premières pages où se trouvent les droits fondamentaux dans notre Constitution fédérale suisse, déterminez quelles règles vous allez le plus probablement pouvoir garder ou non en vous aidant des questions suivantes :

1. Quelles règles ressemblent à celles que vous avez créées ?
2. Quelles règles vont à l'encontre des droit fondamentaux suisses ?
3. Quels adjectifs de votre constitution se retrouvent dans la Constitution suisse ?

Règles du Nouvel Etat	Article de la Constitution suisse relatif à cette règle	Garder	Supprimer

Adjectifs communs / approchants entre votre constitution et la constitution suisse:

Les caractéristiques de quelques Etats (vos Etats imaginaires et la Suisse) à partir de leurs constitutions respectives

Le pays des milliardaires	Le pays de la culture	Le pays des religions	Le pays des militaires de la paix	Le pays des travailleurs	La Suisse
					Dans le domaine politique : Dans le domaine économique : Dans le domaine social : Dans le domaine culturel : Dans le domaine religieux :

Les droits fondamentaux garantis par la Constitution suisse :

Catégorie 1 :	Catégorie 2 :	Catégorie 3 :	Catégorie 4 :
Nom de la catégorie :	Nom de la catégorie :	Nom de la catégorie :	Nom de la catégorie :